

# AVIS PUBLIC

## ADOPTION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉE PAR LA SOUSSIGNÉE QUE :**

Le conseil de la Municipalité d'Adstock, lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 15 avril 2024, a adopté le projet de règlement suivant :

**Règlement numéro 300-24 concernant la délimitation du territoire de la  
Municipalité en districts électoraux**

Ledit projet de règlement divise le territoire de la municipalité en 6 districts électoraux, représentés chacun par un conseiller municipal, et délimite ces districts de façon à assurer un équilibre, quant au nombre d'électeurs dans chacun d'eux, et leur homogénéité socio-économique respectant des écarts maximal et minimal de 25 % de la moyenne du nombre d'électeurs par district.

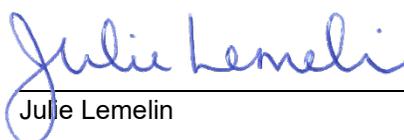
Le projet de règlement est disponible sur le site internet de la Municipalité à la page [Règlements municipaux](#) accessible à partir de l'onglet Services aux citoyens. Le projet de règlement peut également être consulté au bureau municipal pendant les heures d'ouverture de bureau.

Conformément à l'article 23 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2.), tout électeur peut, dans les 15 jours de la publication du présent avis, faire connaître par écrit son opposition au règlement. Cette opposition doit être adressée à la :

**Commission de la représentation électorale du Québec  
1045, avenue Wilfrid-Pelletier, bureau 200  
Québec (QC) G1W 0C6**

Donné à Adstock, ce 23 avril 2024.

La directrice générale,

A handwritten signature in blue ink that reads 'Julie Lemelin'. Below the signature is a horizontal line, and the name 'Julie Lemelin' is printed in a small, black, sans-serif font underneath the line.

Julie Lemelin